

Dolmayrac

JANVIER 2022

Journal d'information de la commune de Dolmayrac

Bulletin Municipal N° 27

MEILLEURS VŒUX

2022





Chères Dolmayracaises, Chers Dolmayracais,

A l'heure où j'écris ce mot nous sommes au début d'une cinquième vague de Covid19. Une troisième dose de vaccin est recommandée et le renforcement des gestes barrières est préconisé. Nous espérons que ces mesures permettront d'enrayer cette pandémie et nous prévoyons de reprendre l'organisation de la cérémonie des vœux, le 16 janvier 2022.

Si toutefois les efforts collectifs pour stopper ce maudit virus ne suffisaient pas et si cette réunion conviviale ne pouvait se tenir, ce bulletin serait d'autant plus utile pour vous informer de la gestion de la commune et de l'avancée de nos projets. Le Covid n'a en effet pas empêché le travail du Conseil municipal.

Grâce à une gestion rigoureuse, nous n'avons pas augmenté les impôts locaux, la solidarité est toujours présente au sein de la commune.

Mme Yolande MARIA, adjointe en charge du social est disponible et réactive pour répondre à vos besoins, et tous nos projets sont en bonne voie :

- Les travaux de réfection du foyer rural vont commencer, les études étant à ce jour terminées.
- La première phase des travaux de la Tour médiévale est à ce jour réalisée, et permet maintenant de la visiter : je salue la grande implication de Mme Sylvie LE LAZANT, adjointe au Maire, dans ce projet.
- Le lotissement « Hameau de Bellevue » est terminé et nous allons vendre les 4 lots, tous réservés à ce jour. Je tiens à souligner le rôle très important de M. Pierre BERNOU, Premier adjoint, dans la conduite de ce projet et à remercier M. Jean-Paul TODERO qui a autorisé l'évacuation des eaux pluviales sur sa propriété, sans aucune indemnité ou contrepartie : une belle démonstration de son attachement à notre commune et de son sens de l'intérêt général qui mérite d'être saluée.
- Un projet d'aménagement des remparts, à l'initiative de M. Yves HERVÉ, Conseiller municipal, est en cours. Il a nettoyé le secteur avec son épouse et prévoit d'y créer un jardin aromatique.
- Un giratoire va être créé à Roussous en partenariat avec le Département pour améliorer la sécurité.

L'effectif de l'école est stable. L'équipe enseignante est inchangée et nous nous en réjouissons car nous apprécions beaucoup Mme Vanessa COURTOIS, directrice qui assure l'enseignement des plus jeunes, et Mme Véronique LLORET qui intervient pour les grands.

Le service d'accueil périscolaire est désormais agréé par l'Etat et bénéficie du financement de la CAF et de la MSA. Ceci permet d'assurer le maintien d'animations de qualité.

Nous avons des agents municipaux sérieux, compétents, autonomes dans leur travail et très impliqués.

Mme Bernadette LAGARDE assure le secrétariat de mairie, Mme Stéphanie MONTY dirige l'accueil périscolaire et assure le lien avec l'école, aidée de Mme Assala BENJAMAOUI, et M. Franck PETIT gère la restauration scolaire. Je les remercie tous de leur rôle dans le bon fonctionnement de nos services.

Un grand merci également aux bénévoles associatifs et particulièrement à Mme Aurélie LALBIE, M. Michel CONCARI et M. Sébastien LOVATO pour l'animation de leurs associations et pour les loisirs proposés.

Le village revit. De nombreux témoignages en attestent. Cela repose aussi sur les travaux de restauration de qualité réalisés par certains habitants du bourg. Nous leur en sommes reconnaissants car ils contribuent à l'embellissement de notre village, ce qui revalorise toutes ses habitations et le rend plus attrayant. Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux Dolmayracais : six familles se sont installées à Dolmayrac en 2020 et neuf en 2021.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2022 et vous adresse tous nos vœux de bonne santé et de bonheur.

Bien cordialement,

Gilles GROSJEAN

Sommaire

- Mot du Maire
PAGE 2
- Etat Civil / Sommaire
PAGE 3
- Activité Municipale 2021
PAGE 4
- Projets en cours
PAGE 5
- Environnement
PAGE 6
- C'est bon à savoir...
PAGE 7
- Travaux de voirie 2021
PAGES 8-9
- Actualités
PAGES 10-11-12
- Les Associations
PAGE 13
- Les activités
périscolaires
PAGE 14
- Les haies
PAGE 15
- Infos utiles
PAGE 16

► Elections 2022

Election présidentielle

- Dimanche 10 avril 2022 pour le 1^{er} tour.
- Dimanche 24 avril 2022 pour le 2^e tour.

Elections législatives

- Dimanche 12 juin 2022 pour le 1^{er} tour.
- Dimanche 19 juin 2022 pour le 2^e tour.

► Etat Civil

NAISSANCES

Mohamed ES SAMTI, né le 04/01/2021
Mathias, Gabriel TATAREAU, né le 15/07/2021
Julian, Gabriel GROSSOLEIL, né le 25/08/2021

MARIAGES

Julien ROCAMORA et Céline VALBUZZI, mariés le 02/10/2021
Michel SÉGURA et Christelle PINTOR, mariés le 27/11/2021

DÉCÈS

Marie SGOURIDIS, décédée le 05/11/2021
Jean-Pierre MARTIN, décédé le 04/11/2021

Les nouveaux habitants suivants se sont présentés à la mairie, nous leur souhaitons la bienvenue

- Magali et Yves BONNAT
- Gaëtan BRUYERE et Yannick CONGE
- Sylvie et Joël CROISSANT
- Jennifer DOURDENT et Jean-Marc LEMÉE
- Hugo DURGUEIL
- Michel KAISER
- Sandrine LEONETTI
- Marie-Astrid LEPELTIER et Bernard PONCHARREAU
- Aurélie et Vincent MICHAUD
- Fabien et Anna PESSON dit BESSON
- Quentin PONS
- Francine et Jean-Marie ROIG

► Action sociale

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les membres de la commission d'action sociale rendent visite aux personnes âgées, isolées ou malades, un témoignage de solidarité de la part des élus. Cela concernait quarante-sept familles en 2021.

► Quelques informations utiles...

Le chèque énergie : vous pensez être éligible ou vous pensez être oublié.
Pour tous renseignements, téléphonez au **0 805 204 800**
ou <https://chequeenergie.gouv.fr>

Surendettement : repartir du bon pied, vous pouvez contacter l'association
SOS Surendettement - 54 rue Coquard - 47300 Villeneuve-sur-Lot
Téléphone : **05 53 49 30 11**
Important : téléphonez avant tout déplacement.

► Conseil Municipal du 03 février 2021

- Achat d'une parcelle à Saint-Michel pour création d'une place de stationnement PMR.
- Lotissement « Hameau de Bellevue » : détermination du nombre de lots et du prix de vente.
- Réfection du foyer rural : choix de l'Assistant à Maitrise d'Œuvre.

► Conseil Municipal du 24 mars 2021

- Vote du compte administratif 2020 et des subventions 2021.
- Approbation des documents d'urbanisme pour les constructions au lotissement « Hameau de Bellevue ».
- Achat d'une parcelle pour les regroupements préalables aux plans de battues de la société de chasse.

► Conseil Municipal du 14 avril 2021

- Vote des taxes locales 2021.
- Vote du budget 2021.
- Création de la Réserve Communale de Sécurité Civile (voir article page 12).
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.
- Approbation des documents d'urbanisme pour les constructions au lotissement « Hameau de Bellevue » (suite).
- Lotissement « Hameau de Bellevue » : validation des devis de travaux de génie civil.
- Réfection du foyer rural : choix des bureaux d'études et de contrôles et validation de l'emprunt.

► Conseil Municipal du 09 juin 2021

- Achat d'une parcelle à Lanauze pour la défense incendie du secteur.
- Lotissement « Hameau de Bellevue » : validation des prestations de voirie réalisées par la CAGV.
- Rénovation du foyer rural : validation de l'avant-projet définitif.
- Ecole : validation de la création d'un PEDT (Projet Educatif De Territoire).
- Mise à jour du règlement « Marché de producteurs ».
- Mise à jour du règlement de la cantine et de l'accueil périscolaire.

► Conseil Municipal du 29 septembre 2021

- Approbation du déplacement du chemin rural de « Sept ans ».
- Validation du devis pour les travaux de l'extension du caniveau de la rue Saint-Orens.
- Mise à jour du règlement des cimetières.

► Conseil Municipal du 10 novembre 2021

- Tour : validation du plan de financement de la phase 2 et demandes de subventions.
- Mur de soutènement des remparts et réfection de la place Del Tuquet : validation du plan de financement et demande de subvention.

► Conseil Municipal du 08 décembre 2021

- Demande de subvention tranche 2 projet foyer rural.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des délibérations du conseil sur le site internet de la commune :
<https://www.ville-dolmayrac.fr/conseils-municipaux.html>

Projets en cours

► Tour médiévale

Afin de préserver et de valoriser le patrimoine de notre commune, nous avons décidé de procéder à des travaux au niveau de la Tour. L'accès à la terrasse a été sécurisé grâce à un nouvel escalier entre le premier et le second étage. Ces travaux ont été terminés en juillet 2021. Ils ont permis de visiter la tour pendant les journées du patrimoine et de profiter du panorama inattendu qu'elle offre sur le bourg et le paysage environnant.

Ces travaux ont coûté **33 114 €** et ils ont bénéficié de subventions au taux maximal de 80 %.

Le reste à charge pour la commune est de **6 622 €**.

Une deuxième phase de travaux sera entreprise prochainement afin de mettre aux normes l'électricité de la Tour,



de rénover les quelques marches en pierre très endommagées entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Une table d'orientation sera installée sur la terrasse et la salle de garde du premier étage sera entièrement restaurée.

► Foyer Rural

Comme nous l'avons annoncé dans notre programme lors des élections communales, nous souhaitons procéder à une rénovation du foyer rural. En effet, il présente un état de vétusté qui nécessite une intervention pour en conserver, optimiser et dynamiser l'usage.



Ce projet nous tient à cœur et permettra d'offrir aux habitants un outil plus adapté et conforme aux normes d'accessibilité d'aujourd'hui.

Le cheminement et les accès extérieurs sont à reprendre sur plusieurs points (accessibilité, éclairage, ...). Des travaux de mise en conformité et d'amélioration doivent également être réalisés à l'intérieur (sanitaires, espace traiteur, scène, rangements, ...).

Les menuiseries sont vétustes, le chauffage et l'éclairage énergivores et l'isolation mauvaise.

Après plusieurs mois de réflexion et d'études, le chantier devrait débuter en février 2022 et durer de 7 à 8 mois.

Le budget global pour ce projet est d'un montant de **286 564 €**.

Les subventions et aides s'élèveront à **203 485 €** soit 71 % du montant du projet, et il restera **83 079 €** à financer par la commune.

► Chemin de ronde

Dans le cadre de la découverte de notre village, la remise en état du chemin de ronde est en cours.

Ce dernier part de la place « Del Tuquet » et rejoint le sentier de randonnée qui aboutit au « puits neuf ».

Il longe sur une cinquantaine de mètres la ligne des remparts et offre un superbe point de vue sur la vallée de l'Autonne. Trois débroussaillages ont déjà été effectués et après la sécurisation il permettra aux randonneurs de découvrir une autre facette de notre patrimoine.



► Broyage des déchets verts

Depuis juillet 2021, la commune de Dolmayrac et la CAGV (Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois) proposent un nouveau service : le broyage gratuit de vos végétaux.

Chacun peut venir sur le parking de la mairie avec ses déchets verts et repartir s'il le souhaite avec les copeaux générés par son dépôt. Depuis peu le broyeur peut passer chez vous directement, le jour de son passage sur la commune, il suffit d'en faire la demande en mairie auparavant.



Le planning du 1^{er} semestre 2022 du broyage

L'équipe et la machine vous donnent rendez-vous de 9h à 14h Parking de la mairie :

➤ 20 janvier / ➤ 9 février / ➤ 17 mars / ➤ 21 avril / ➤ 23 mai / ➤ 17 juin

► Tri sélectif

Nous avons sur la commune de Dolmayrac la chance d'avoir des conteneurs enterrés et de pouvoir ainsi trier nos déchets. Des composteurs sont mis à notre disposition gratuitement par la CAGV. Nous pouvons faire broyer nos déchets verts une fois par mois et une déchetterie très bien tenue est à deux pas de chez nous. Malgré tout il y a encore des personnes qui ne respectent pas les consignes de tri et de collecte. De ce fait elles ne respectent ni l'environnement, ni les générations futures.

Rappelons que « nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »

(Antoine de Saint-Exupéry).

Un petit rappel s'impose !

50 % de nos déchets ménagers sont des matières premières ! Trier les déchets recyclables, c'est assurer leur transformation en nouveaux objets et économiser les ressources naturelles.

Les déchets classiques, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent pas être recyclés ou compostés, les déchets organiques, sont à mettre dans des sacs et dans les conteneurs **noirs**. Les **emballages recyclables** triés sont à mettre dans les conteneurs **jaunes**.

Le **verre** est à déposer dans le conteneur **vert**.

Le **papier** est à mettre dans le conteneur **bleu**.

Les déchets végétaux alimentaires, herbes, feuilles, sont à mettre dans votre composteur.

Les déchets encombrants, déchets dangereux, sont à apporter en déchetterie.

Les déchets verts sont à faire broyer ou à apporter à la déchetterie.

Nos poubelles noires rejoignent ensuite le centre d'enfouissement de Monflanquin (47)

et les jaunes le centre de tri de Montech (82)

Avec un peu de discipline nous contribuons à la réduction des déchets, à la protection de l'environnement, à la préservation des ressources naturelles et à la maîtrise des coûts de ramassage et de traitement.



► Réserver son composteur

Depuis le 01 juin 2021, la réservation et la prise de rendez-vous pour un composteur se fait par internet sur le site de la CAGV <https://www.grand-villeneuvois.fr> ou en appelant les animateurs du tri au **05 53 71 96 51**

Concernant la remise du composteur, elle se fait au :

Centre Technique de la CAGV
ZI La Barbière - Rue Paul Langevin
Villeneuve sur Lot

sur présentation d'un justificatif de domicile et d'un chèque de 15€ à l'ordre du Trésor Public.

Le composteur vous sera remis par les animateurs de tri avec un petit bonus : un bio-seau de cuisine de 7 litres, afin de collecter les restes dans la maison et d'éviter des allées et venues au jardin.

► Problème de voisinage : le conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice. Il a pour mission de rechercher le règlement amiable d'un différend (conflits entre particuliers ou avec des entreprises, trouble du voisinage, baux d'habitation, ...) dans les conditions et selon les modalités prévues par le code de procédure civile. Il est assermenté et il est soumis au principe de confidentialité.

La saisie du conciliateur peut être effectuée par toute personne physique ou morale : elle est gratuite.

Le conciliateur pour notre commune est Monsieur **René THOUËILLE** qui tient une permanence mensuelle à la mairie de Saint Livrade (contact : **05 53 49 69 00**).

● Bruit

Nous rappelons que l'usage des tondeuses à gazon et tout autre engin à moteur est réglementé par arrêté préfectoral n° 2015-013-0002. Tous les travaux bruyants réalisés par des particuliers sont sujets à certaines règles. Ils doivent être effectués :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14 h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

● Entretien des parcelles

Les jardins ainsi que les plantations, doivent être entretenus. Tout ceci pour éviter le développement des nuisibles et le risque d'incendie en période de sécheresse. L'élagage doit être effectué pour tous les arbres donnant sur la voie publique, ceci pour éviter tout risque en cas d'intempéries. La responsabilité civile des propriétaires est engagée en cas de dégâts.

● Brûlage

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est strictement interdit. A certaine période de l'année vous pouvez demander une autorisation exceptionnelle en mairie. Les dérogations sont strictement encadrées.

● Animaux

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens sont dans l'obligation de veiller à ce qu'ils n'incommodent pas le voisinage par leurs aboiements et vagabondages. Les animaux de compagnie doivent être identifiés par puce électronique.

De plus, les chiens de catégorie 1 ou 2, susceptibles d'être dangereux, sont soumis à une législation qui impose une obligation de les déclarer à la mairie.

Veiller également à ramasser leurs déjections sur la voie publique.

► Les enfants sensibilisent les adultes

Les enfants de l'école souhaitent sensibiliser les adultes au respect de la vitesse, surtout dans le bourg et aux abords de l'école.

Ils demandent aussi aux propriétaires de chiens dans le bourg de veiller à ramasser les déjections de leurs chers animaux : malgré de nombreux rappels ce désagrément persiste et insupporte de nombreux habitants.





► 1) Travaux sur les routes départementales

Les routes départementales D 113, D 220 et D 118 qui traversent ou bordent la commune sont entretenues par le Conseil Départemental. Cette année encore des coulées de boues liées à d'importantes précipitations ont rempli les fossés et les accotements des voies publiques, et plus particulièrement sur la départementale D 220. Nettoyage de chaussées, curage de fossés, transport de terre ont été nécessaires pour retrouver une utilisation normale de cette route.

La réalisation du giratoire de Roussous est en bonne voie, des réunions sur place ont permis d'identifier tous les réseaux avec les entreprises, les élus des communes concernées et le Conseil Départemental. Les calculs d'emprise au sol sont réalisés. Nous espérons vivement un dénouement rapide pour la réalisation de ce giratoire en 2022 afin de diminuer sérieusement la dangerosité et l'accidentologie de cette intersection.



► 2) Travaux sur les voies communales et chemins ruraux

Comme l'année dernière, il convient de distinguer les travaux liés au programme 2021, négociés avec le service technique de la CAGV et ceux liés aux intempéries.

Travaux liés au programme de 2021

- ⇨ voie communale n° 6, Saint-Orens, reprise de la chaussée sur 575 mètres avec du point à temps et de la grave émulsion.
- ⇨ voie communale n° 101, Jean Gay, reprise sur 360 mètres avec du point à temps.
- ⇨ voie communale n° 513, Caubets, pelle et fossés au départ, puis prise en charge du revêtement de la chaussée par la collectivité voisine: la commune de Cours. Nous remercions la commune de Cours pour son intervention sur cette voie mitoyenne.
- ⇨ chemin rural n° 1, Au Bois, reprise sur 750 mètres avec de la grave émulsion.
- ⇨ chemin rural n° 4, Jeansel, reprise sur 150 mètres avec du point à temps.
- ⇨ chemin rural n° 5, Rogas, reprise de la voie sur 720 mètres et apport de grave émulsion.
- ⇨ chemin rural n° 6, Moulin à vent, reprofilage sur 390 mètres et apport de grave émulsion.



- ◇ chemin rural n°16, Le Saltre, reprise sur 100 mètres avec du point à temps.
- ◇ chemin rural n°2, Mules, reprise sur 50 mètres avec du point à temps.

Travaux liés aux intempéries

Les fortes précipitations du 27 juin 2021 ont entraîné des coulées de boue importantes sur la route du Temple, des actions énergiques ont été nécessaires pour remettre cette route en état de circulation.

► 3) Travaux sur les chemins de randonnée

L'entretien des chemins de randonnée est toujours assuré par la CAGV et la RVL (Régie Vallée du Lot).

L'action de la RVL porte sur les chemins de randonnée n° 600, 603, 604, 605, 606 et 610 avec deux passages dans l'année. L'entretien des chemins de randonnée relevant du Comité Départemental du Tourisme est assuré par la CAGV.

► 4) Broyage et entretien des accotements

En 2020 nous remettons en cause l'ordre de passage des trois actions de broyage des accotements.

Cette année 2021, le premier passage rapide a été réalisé sur le premier mètre de l'accotement, par contre le deuxième passage initialement prévu sur le premier mètre et dégagement des virages a été remplacé par un passage complet. La création de saignées pour un meilleur écoulement de l'eau vers les fossés n'est pas encore totalement réalisée.

► 5) Autres actions liées à la voirie

En zone boisée des voies communales et chemins ruraux, la CAGV intervient pour dégager les branches d'arbres à une certaine hauteur avec un lamier.

Comme en 2020, de nombreux arbres sont tombés sur la voie publique et ont entravé la circulation. Les propriétaires de ces arbres morts ou trop anciens sont responsables de leur chute et doivent agir de manière préventive en réalisant des abattages.



► Déploiement de la fibre : où en est-on sur notre commune ?

La fibre est devenue un sujet d'interrogation pour nous tous : quand pourrons-nous, ENFIN, en disposer ? Nous sommes régulièrement interrogés à ce sujet et nous allons tenter de vous fournir des informations, en sachant qu'il est très difficile d'avoir des renseignements très fiables.

Nous avons eu des échanges fin novembre 2021 avec le Syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique 47, en charge du déploiement de la fibre pour notre département.

La commune est divisée en 2 zones (RIP pour Réseau d'Initiative Publique, et AMEL pour Appel à Manifestation d'Engagements Locaux). La zone AMEL couvre plus des 2/3 de la commune, la zone RIP se situant du côté des communes de Sainte-Colombe et de Cours.

→ une carte détaillée de la commune pour le déploiement est disponible en mairie, consultable aux heures d'ouverture de la mairie

Les travaux relatifs à la zone AMEL sont effectués par l'opérateur ORANGE, qui a déjà démarré les travaux de génie civil significatifs (> 5 kms) pour alimenter les armoires de rue desservant ensuite les locaux. Ces travaux étaient prévus en novembre 2021 et vous avez peut-être déjà vu les équipes de déploiement. Une fois les armoires de rue et le câble structurant réalisés, ORANGE déclenchera le gel commercial de 3 mois, de telle sorte que les premiers foyers éligibles le seront à compter d'avril 2022 (délai non garanti) : le déploiement sera ensuite progressif.

Notre commune utilisant beaucoup d'infrastructures aériennes, il y a un aléa en début d'année 2022 car au moins un poteau sur 5 doit être changé. Or, ORANGE a été confronté à une pénurie de poteaux en 2021 et aura donc à faire un rattrapage.

Il est donc vraisemblable que les premiers foyers soient dans le bourg où il y a des fourreaux, puis par branches aériennes du réseau.

Les travaux de la zone RIP ont été délégués à la société LG Numérique : les travaux sont réalisés et ils sont en cours de réception. Le travail de déploiement est en phase de contrôle et le processus de réception devrait être finalisé fin 2021 / début 2022. Le processus est différent de celui d'ORANGE et ce n'est qu'au stade de la réception des travaux de déploiement que le gel commercial de 3 mois pourra être déclenché. Les foyers concernés devraient donc être éligibles au cours du 2^e trimestre 2022. Nous n'avons pas à ce jour la date définitive, qui vous sera communiquée dès que nous en aurons connaissance.

Vous pouvez consulter le détail des offres au : www.nathd.fr ou au 0 806 806 006.

► Visite de la tour

Samedi 23 octobre les Dolmayracais ont pu visiter la Tour médiévale, profiter du panorama et de sa vue dégagée car le soleil était au rendez-vous.

En 2022, tous les premiers vendredis du mois de 10h à 12h, d'avril à octobre, la Tour sera ouverte au public. Elle sera également ouverte dès qu'il y aura des manifestations sur la commune.



► Journées du Patrimoine

Les journées du patrimoine ont rencontré un réel succès. La Tour médiévale et l'église Saint-Orens étaient ouvertes.

Des groupes de malentendants ont pu bénéficier de visites guidées encadrées par Harmonie Taillardat, interprète en langue des signes avec la « complicité » technique d'Anne-Laure Lainé, guide-conférencière, et de Charline Gazeau, responsable du service du Pays d'Art et d'Histoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Les visiteurs ont pu notamment découvrir la Tour, sa salle du rez-de-chaussée (ex-mairie), et celle du 1^{er} étage. Arrivé au sommet chacun a découvert le panorama à 360° des alentours.



► Remise des calculettes

Samedi 29 juin, comme tous les ans, le Conseil municipal a remis une calculette à chacun des enfants terminant son cycle scolaire à l'école de Dolmayrac.

Nous leur souhaitons de bien réussir au collège.



► Cinéma sous les étoiles

Pour clôturer l'année scolaire, la soirée « Cinéma sous les étoiles » était dédiée aux enfants.

« **Astérix et le secret de la potion magique** » a ravi petits et grands.

En raison de la crise sanitaire, pas de repas mais un moment de convivialité organisé par l'Ostal Café, et toujours une organisation sans faille de l'Ecran Livradais, association gérant le cinéma l'Utopie.



► Eglise de Saint-Michel

Après l'acte de vandalisme survenu cet été à l'église Saint-Michel, nous tenions à remercier les paroissiens qui ont nettoyé et remis celle-ci en état.

► Cérémonie du 11 novembre

C'est par une matinée ensoleillée que la cérémonie du 11 novembre a été célébrée.

Maire, adjoints, représentants des collectivités voisines et anciens combattants étaient présents ainsi que de nombreux enfants de l'école et leurs enseignantes venus déposer des fleurs et participer au devoir de mémoire.

La cérémonie et le dépôt de gerbes se sont déroulés avec la plus grande solennité. Puis, tous étaient ravis de se retrouver pour un moment de convivialité en plein-air.



► Formation aux premiers secours

Les agents communaux, le personnel enseignant et les encadrants de l'accueil périscolaire, ont pu apprendre les gestes **de premiers secours** (PSC1).

Une formation à la manipulation des **extincteurs** a également été effectuée pour l'utilisation des moyens de premiers secours de lutte contre les départs de feux.



► La Réserve Communale de Sécurité Civile : merci aux bénévoles

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), composée de huit bénévoles est un outil de mobilisation civique, complémentaire au Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. Son engagement est limité au territoire et aux compétences de la commune.

Elle apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise, en aidant les secouristes et pompiers. Ainsi, elle peut effectuer des missions qui leur sont confiées par les spécialistes pour mieux permettre à ces derniers de se consacrer aux missions dangereuses, urgentes, ou requérant une expérience spécifique.

La RCSC a été instaurée par délibération du Conseil Municipal en date du 14/04/2021, **et nous tenons vivement à remercier les huit Dolmayracais qui ont accepté de signer ce contrat d'engagement** avec l'autorité communale.



► Baptistère

Nous remercions M. Jérôme OLLIVON pour la restauration effectuée gracieusement sur le baptistère de l'église de Saint-Orens, sa disponibilité et ses conseils chaque fois que nous le sollicitons.



► Nouvelles activités économiques sur Dolmayrac

Artisan, Technicien, Prestataire de service

Stéphane RUFINO	Charpente, couverture	1234, route de Pech de Plat	0671316767
-----------------	-----------------------	-----------------------------	------------

Garde D'enfants

Siham EL KOUCHI	Assistante maternelle	434 voie de Cantète	0696864024
-----------------	-----------------------	---------------------	------------

Vous trouverez des compléments d'information concernant ces entreprises sur notre site internet <https://www.ville-dolmayrac.fr/artisans---entreprises.html>

► Opération tranquillité

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la Gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer à votre domicile. Vous serez prévenus en cas d'anomalie, tentatives d'effractions, cambriolages.

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de Gendarmerie de Sainte-Livrade au moins 2 jours avant votre départ.

Vous pouvez remplir le formulaire disponible sur le site de la mairie et l'imprimer avant de le remettre en Gendarmerie.

► Association des Parents d'Elèves

Présidente : **Aurélié LALBIE**

06 86 99 01 69 - apedolmayrac@gmail.fr

Vice-présidente : **Nathalie BARRET**

Secrétaire : **Brice FONTAGNE** - Adjointe : **Cécile LEYRAT**

Trésorière : **Elodie CHAUVEL** - Adjointe : **Christine TRILLO**

L'APE, fidèle au poste, est toujours présente aux côtés des enseignantes, des élèves et des parents afin de financer des projets scolaires pour nos chers chérubins ! Cette année, l'association a par exemple aidé au financement d'une sortie spectacle au Florida à Agen, et a offert, un spectacle de Clown ainsi qu'une sortie cinéma à l'occasion du goûter de Noël de l'école. Nouveauté cette année, à la veille des fêtes de fin d'année, nous avons proposé des paquets cadeaux au Gamm Vert de Bias ainsi qu'au Leclerc de Villeneuve/Lot. Nous espérons pouvoir mettre en place d'autres manifestations au printemps si le contexte sanitaire s'y prête. Et avec un peu de chance, nous pourrons à nouveau organiser notre traditionnelle sortie de fin d'année scolaire pour toutes les familles de l'école... nous croisons les doigts ! Tout cela ne serait pas possible sans le dévouement des parents et la contribution des villageois qui achètent le calendrier réalisé par les enfants, alors merci à vous tous ! Si vous n'avez pas pu avoir votre exemplaire du calendrier, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un parent d'élève ou du secrétariat de la mairie.

Amis Dolmayracais, Dolmayracaises, nous vous souhaitons une belle année 2022 !

► Loisirs Dolmayrac Détente

Président : **Michel CONCARI**

06 38 40 00 80. michel.concari47@orange.fr

Trésorière : **Marlène SOULARD**

Saison perturbée par la Covid19

Nous avons eu l'opportunité de reprendre la pétanque dès le mois de février, sous contrainte du respect des règles sanitaires en vigueur pour les activités de plein air, mais nous ne finirons par la saison avec le même résultat que les années d'avant la Covid. Par contre, le taux de participation hebdomadaire aux jeux de boules reste très correct, du même ordre que les années antérieures, ce qui est loin d'être le cas pour tous les clubs, associations ou autres activités. Seul bémol, dans l'état actuel des choses, les animations en salle, aussi bien la belote que les soirées repas et apéritifs dînatoires, n'ont pas repris et c'est très regrettable car on prive les participants d'un moment de convivialité et de rencontre.

► « Les Lilas de la Tour »

Présidente : **Marie-Josette DEBOUCHE** **09 67 32 25 65**
debouche.marie-josette@orange.fr

Secrétaire : **Lydie BALEMBITS**

Trésorière : **Marlène SOULARD** **05 53 01 07 83**
marlenedelacarbou@orange.fr

Face à la pandémie et en application des directives de notre Fédération Départementale, nous avons été contraints de suspendre nos activités une grande partie de l'année. Seul l'atelier informatique, impliqué auprès du Conseil Départemental dans la démarche d'inclusion numérique (aide et assistance informatique) a repris ses activités dès le mois de juin afin de répondre à une forte demande. La gymnastique quant à elle, a repris en septembre pour le plus grand bonheur de tous, enrichie depuis peu par des exercices basiques de yoga. Même pendant les travaux de réfection de la salle du foyer prévus en début d'année, la gym sera maintenue.

Informatique : lundi et mardi de 14 à 16h

Gym : mardi à 8h30

► Société de chasse de Dolmayrac

Président : **Sébastien LOVATO** **06 87 24 07 59**

sebastien_lovato@yahoo.fr

Vice-président : **Alain MARCHESAN**

Secrétaire : **Hervé DENIS** **06 73 40 16 86**

herve.denis47@orange.fr

Secrétaire adjoint : **Bernard LABAISSE**

Trésorier : **Jean-Paul NARDON**

Trésorier adjoint : **Christian DESCAYRAC**

La chasse et en particulier les chasses traditionnelles sont attaquées depuis quelques mois par des militants, pour la plupart des urbains qui veulent nous imposer leur manière de vivre, à des ruraux impliqués chaque jour à conserver la biodiversité de notre département. La société de chasse de Dolmayrac s'attache à conserver la meilleure éthique possible dans ses actions. A l'écoute des agriculteurs et éleveurs dans le cadre de la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, dans la réalisation du plan de chasse cervidé, du suivi SYLVATUB (présence tuberculose bovine) des bénévoles effectuent ces différentes missions. La sécurité au cours des battues est le souci principal des organisateurs. Au grand regret du bureau, les traditionnels concours de belote n'ont pas été organisés et aucune festivité n'a été programmée. Celui-ci reste inchangé mais toujours à la recherche de chasseurs souhaitant s'investir. Le bureau et les sociétaires vous adressent tous leurs meilleurs vœux pour 2022.

Les activités périscolaires



Depuis la rentrée de septembre, nous avons repris les activités périscolaires.

Nous tenons à remercier les parents d'élèves pour leurs investissements dans les activités supplémentaires que nous avons mis en place depuis la rentrée scolaire.

Cette année, l'activité « Badminton » est encadrée par Mme **Marie DELPECH** et Mme **Nathalie BARRET**, l'activité « Mosaïque » par M. **Raphaël DELU**, et l'activité « Jeux de société » par M. **Sébastien BOULLAND** et Mme **Marie DELPECH** : le succès est unanime pour toutes ces activités.

Cette année encore nous avons pu compter également sur l'investissement de M. **Michel CONCARI**, bénévole, pour son « Atelier Informatique » / M. **Jean François MERCIER**, bénévole, pour son atelier « Lire et faire lire » / Mme **Lucie CORDANI** pour son atelier GYM et ROLLER.



(Droit à l'image : la parution des photos des enfants est effectuée avec l'accord des parents)

► Cantine

Toutes les semaines sur le site de la mairie retrouvez les menus de la cantine.

Tous ces menus sont élaborés par M. **Franck PETIT** en privilégiant des produits frais, achetés tous les matins, et autant que possible issus de l'agriculture biologique.

Dolmayrac fait encore partie des rares communes qui ont conservé une cuisine faite sur place, avec des plats cuisinés et appréciés de tous les enfants.



► Les haies libres ou paysagères

Pour la plupart d'entre nous la haie est synonyme d'une haie monospécifique, que l'on désire à pousser rapide jusqu'à la hauteur souhaitée, une fois cette limite atteinte ! Douce utopie, car les plantes ont une croissance indéfinie, et il suffit de regarder dans nos lotissements aux dimensions souvent trop étroites, les proportions atteintes par les cyprès bleus, cyprès de Leyland ou autres thuyas.

Dans un esprit bien Français où la notion de propriété est ancrée au plus profond de nos racines, la haie pose les limites de nos enclos et nous conforte dans la possession de notre domaine. Bien sûr elle joue de nombreux rôles : celui de brise vue, elle arrête le vent, le bruit, la poussière et sert de niche écologique. Ce type de haie induit la monotonie, le manque d'originalité, une difficulté d'entretien car il faut tailler le plus souvent à l'échelle les trois faces et ce deux à trois fois par an.

Lorsque la maladie ou les parasites les atteignent, il faudra alors les arracher en totalité pour retrouver toute la nudité de notre espace, sans parler du coût de l'opération.

Viendra alors le terrible dilemme de son remplacement. Bien sûr il y a une différence notable entre un jardin enserré dans un îlot et un espace rural plus ouvert.

Ainsi les haies dites libres, paysagères, mixtes, champêtres, bocagères (tous les termes sont appropriés) paraissent ainsi une voie de réflexion intéressante.

Les haies sont un ensemble de végétaux arbustifs caducs ou persistants offrant ainsi un large panel de hauteurs, de formes, de feuillage, de floraisons, de couleurs à différentes époques de l'année.

Leurs associations et combinaisons permettent de satisfaire à la finalité recherchée qui est le plus souvent de cacher une ou des vues gênantes, tout en s'intégrant au paysage environnant.

Elles vous offriront d'autres avantages non négligeables. En s'intégrant au paysage, elles feront disparaître plus facilement les limites du jardin qui paraîtra plus grand. Elles offrent de très grandes possibilités de composition en associant formes, fleurs, feuillages, sur les bases de l'harmonie ou du contraste.

Elles nécessitent uniquement des tailles de formation ou de régularisation qui vous feront oublier vos cisailles ou taille-haie.

Elles seront les niches écologiques plus attrayantes pour les oiseaux si vous pensez à y introduire des plantes à baies. Si un problème phytosanitaire survient sur une espèce, seule cette dernière devra être changée et non toute la haie. Les hauteurs variables permettront d'occulter les vues gênantes ou au contraire de laisser fuir le regard.

Nous avons la chance de vivre au sein d'un espace rural de grande qualité, alors profitons-en pour nous y intégrer et non nous en isoler.

La liste de ces végétaux est très longue et des pépiniéristes, des professionnels du paysage ou de la littérature spécialisée pourront vous guider dans vos choix.

Une plante mal placée peut être une source de gênes dues aux racines, aux branches trop près d'une terrasse...

Les plantes ne sont pas des objets, mais des organismes vivants qui sauront vous enchanter si vous en prenez soin.



► Plantation à l'école

Sur le terrain de sport de l'école, ont été plantés cinq muriers platane « stérile ». Ces arbres procureront un peu d'ombre à nos chers petits sans avoir les désagréments des salissures par les mûres.



Infos utiles

INFOS VILLAGE

Votre mairie vous accueille aux horaires suivants :

- Lundi** 9h - 12h30
- Mardi** 9h - 12h30
- Mercredi** 9h - 12h30
- Jeudi** 9h - 12h30
- Vendredi** 9h - 12h30

Mairie de Dolmayrac - 10, place du Souvenir - 47110 DOLMAYRAC

Vous pouvez joindre le secrétariat de mairie :

- Par téléphone au **05 53 01 03 56**
- Par e-mail à **contact@ville-dolmayrac.fr**

NUMEROS D'URGENCE

- 15** SAMU URGENCE
- 18** ou **112** Sapeurs Pompiers
- 05 53 49 60 90** Gendarmerie de Sainte-Livrade
- 17** Police secours
- 119** Allô Enfance en danger
- 01 40 05 48 48** Centre antipoison
- 3624** SOS Médecin
- 3919** Violences conjugales infos
- 05 53 40 03 62** Maison des Femmes de Villeneuve/Lot
- 05 53 40 02 19** Hébergement d'urgence
- 115** Hébergement nuit et week-end

NUMEROS UTILES

Pôle Urbanisme CAGV **05 53 49 66 80**
SOS Surendettement **05 53 49 30 11**

www.ville-dolmayrac.fr

